

POINT DE VUE REGIO N°36

16 mars 2024

Bilan de la pandémie de coronavirus : la coopération transfrontalière dans le domaine de la santé et la coopération politique sont essentielles

En ce 16 mars 2024, cela fait exactement quatre ans que le Conseil fédéral a décrété la situation d'urgence en raison du coronavirus. En cas de pandémie, les instances transfrontalières régionales telles que la Conférence franco-germano-suisse du Rhin supérieur, ainsi que les réseaux comme le centre de compétences TRISAN, jouent un rôle important. Pour cette raison, il convient de renforcer encore la coopération en matière de santé et la coopération trinationale dans la région frontalière du Rhin supérieur.

Le 16 mars 2020, il y a tout juste quatre ans de cela, le Conseil fédéral décrétait une « situation extraordinaire » en raison de la pandémie de Covid-19 et renforçait les mesures correspondantes. Les troupes ont alors été mobilisées, les événements ont été interdits. les boutiques et restaurants ont dû fermer et seuls les magasins alimentaires et les établissements de santé sont restés ouverts. Le télétravail est devenu la norme, les réunions de personnes ont été interdites, les rues se sont vidées. Le Conseil fédéral a en outre décidé de contrôler les frontières avec les pays voisins et d'introduire une interdiction de voyager sur le territoire assorti de quelques exceptions. Seuls les citoyennes et citoyennes suisses, les personnes disposant d'un titre de séjour en Suisse et les personnes devant se déplacer en Suisse pour des raisons professionnelles pouvaient circuler. Le 15 juin 2020, l'ensemble des contrôles aux frontières exigés par le Covid-19 et des limitations de circulation imposées aux États de l'espace Schengen ont été levés. Malgré tout, l'obligation de test et de vaccination pour franchir les frontières a perduré encore un moment.

La gestion de crise transfrontalière et l'ensemble de la communication au-delà des frontières n'ont manifestement pas été optimales. Dans les trois pays, nous avons constaté que l'ancrage législatif relatif aux régions frontalières en période



Contact:
Regio Basiliensis
Dr Manuel Friesecke
Secrétaire général
Tél. 061 915 15 15
E-mail: info@regbas.ch

d'épidémie et de pandémie peut encore être amélioré. Le facteur déterminant a été l'introduction, par le Conseil fédéral, de règles d'exception pour les régions frontalières à compter de septembre 2020, ceci en cours de la pandémie. En novembre 2020, la Regio Basiliensis a soumis des <u>exigences et des recommandations</u> aux autorités publiques compétentes des trois pays du Rhin supérieur, en les priant de bien vouloir examiner ces propositions et de veiller à mettre en œuvre les mesures et projets exposés en association avec les instances transfrontalières existantes. Ces mesures visaient à mieux coordonner la vie et le travail dans la région frontalière trinationale en temps de pandémie.

La coopération transfrontalière avec nos pays voisins a été plus importante que jamais pendant la crise. La pandémie a constitué un test et une chance pour le vivre-ensemble et la collaboration dans la région des Trois-Pays. Des efforts conioints ont été faits afin de définir des mesures et des procédures adaptées pour l'avenir. Parallèlement, les projets relevant de la santé dans la région du Rhin supérieur méritent davantage d'attention et de soutien financier. Il est indispensable que les frontières demeurent aussi ouvertes que possible en cas de pandémie. Par ailleurs, les mesures des autorités en lien avec la pandémie doivent être davantage coordonnées au-delà des frontières à l'échelon national et local et impérativement communiquées dans les deux langues. Cela exige d'accorder un statut officiel spécifique à la région frontalière, ainsi que des compétences juridiques aux acteurs régionaux de la gestion des crises en cas de pandémie ou de catastrophe.

Tous les acteurs concernés ont uni leurs forces : la Regio Basiliensis a soumis ces préoccupations à Berne, à Paris, à Berlin et à Bruxelles et a ainsi pu se faire entendre en ce qui concerne les aspects transfrontaliers de la pandémie dans la région des Trois-Pays. Pour ce qui est de la Suisse, la situation des frontaliers et de la région frontalière a connu des améliorations. Le Conseil fédéral et les cantons s'intéressent à cette question.

Néanmoins, ces semaines et ces mois décisifs resteront encore longtemps dans nos mémoires. Ils doivent nous inciter à mieux nous organiser afin d'être mieux préparés à affronter de telles situations. En tant que centre de compétences de premier choix pour la politique, l'économie, la science et les citoyens, la Regio Basiliensis apporte une contribution majeure à cette initiative à travers son réseau trinational. Les pandémies et les catastrophes ne connaissent aucune frontière. Par conséquent, les plans de réponse aux situations d'urgence et la gestion des crises dans les trois pays en cas de pandémie ne doivent pas s'arrêter aux frontières nationales.

Informations complémentaires